

Inscriptions et Réinscriptions 2022/2023

Admission à l'ED et inscription administrative



Votre interface d'inscription est 

Vous pouvez créer votre compte ADUM dès que vous avez l'accord de votre directeur de thèse ou de la commission de recrutement

L'inscription en doctorat est à renouveler chaque année universitaire dans les délais impartis.

Elle se déroule en 2 étapes :

- * **une procédure d'admission (ou pré-inscription) à l'Ecole doctorale,**
- * **l'inscription administrative au Pôle Inscription Central de l'UPPA.**

Avant d'entamer la procédure d'inscription, le candidat non titulaire d'un Master européen doit transmettre à l'ED 481 un dossier de candidature qui sera soumis au Conseil de l'ED pour avis :

Dossier Validation d'Etudes Supérieures

à remplir et déposer **sur votre compte**  avec les justificatifs demandés.

Pièces complémentaires à fournir

- CV
- présentation du projet de thèse de quelques pages où doit figurer le mode de financement de la thèse
- lettre de présentation du (ou des) futur(s) directeur(s) de thèse
- 1 ou 2 lettres de recommandation d'enseignants du Master

Après réception de l'accord du Conseil de l'ED 481, suivre l'étape suivante "Admission en doctorat".

Dispositifs d'aide administrative pour les étudiants étrangers :

[International Welcome Desk](#)

[welcome-desk @ univ-pau.fr](mailto:welcome-desk@univ-pau.fr)

[↓ Guide pratique pour les étudiants étrangers](#)

Contact : Secrétariat ED 481

05.59.40.81.95

inscription-ed@univ-pau.fr

Admission en 1ère année de doctorat	Réinscription en 2
<p>1. Bilan de sélection transmis par le directeur de thèse (après commission de recrutement, appel à projets, obtention bourse, etc.)</p> <p>2. Création de compte ADU</p>	<p>1. Effectuer ↓ le POINT D'ETAPE</p> <p>A la fin de la 1^{ère} année de thèse, c pour objectif d'évaluer l'avancée de formation doctorale.</p>

Saisir tous les champs du processus d'inscription (10 séquences) jusqu'à sa finalisation.

Déposer toutes les pièces justificatives demandées :

- pièce d'identité
- copie du diplôme de Master
- copie de la carte de séjour pour les doctorants étrangers
- [Justificatif du financement de la thèse](#)

Visa de la Charte du doctorat (ce document est un engagement qui rappelle les droits et devoirs des parties. Il doit être lu avec attention avant visa)

En cas de problème, vous pouvez joindre le secrétariat de l'ED (inscription-ed@univ-pau.fr).

Cette étape est un préalable nécessaire à la réinscription en ANNEE 2. La [fiche de réinscription](#) signée devra être déposée dans

Vous retrouverez [les modalités de réinscription](#)

2. Sur [ADUM](#)

Saisir tous les champs du processus d'inscription (10 séquences) jusqu'à sa finalisation et de compléter la Convention Individuelle de Formation (menu droit).

Déposer toutes les pièces justificatives demandées :

- [La Fiche du Point Etape 2022](#) pour les doctorants inscrits en première année de thèse pour qui ce comité ne sera pas obligatoire
- [Justificatif du financement de la thèse](#)
- la **Convention Individuelle de Formation** complétée

Réinscription en 3e année

1. Effectuer [le COMITE DE SUIVI](#)

A la fin de la 2e année de thèse (évaluation de suivi individuel du doctorant veillez à valider le cursus en s'appuyant sur la charte de la convention de formation.

Cette étape est un **préalable nécessaire** à votre
réinscription en **ANNEE 3 ET SUIVANTE**.

↓ **La fiche du CSI** signée devra être déposée à l'ADUM.

Vous retrouverez ↓ **les modalités de l'inscription individuelle** ici.

2. Sur le site **ADUM**

Saisir tous les champs du processus (et compléter les séquences) jusqu'à sa finalisation.

Déposer toutes les pièces justificatives.

- ↓ **Justificatif du financement de la thèse**

- **Demande d'inscription dérogatoire**
4^e inscription pour un doctorat à titre professionnel
7^e inscription pour un doctorat à titre académique
La demande de dérogation doit être déposée avant le 15/01/2025.



LORSQUE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION EST VALIDÉE PAR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE, VOUS RECEVEZ UN E-MAIL VOUS AUTORISANT A PROCÉDER A L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU POLE SCOLARITÉ CENTRALE

Contact :

Pôle Inscription Central

scolarite.centrale@univ-pau.fr

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Contribution obligatoire (montant 2022/2023 : 95 €) à payer au **CROUS** avant l'inscription administrative, sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

Toutes les informations et les modalités de paiement sont sur le site du CROUS.

OU

Attestation de contractualisation FORCO

Prendre rendez-vous au **Service FORCO** avant l'inscription administrative pour :

- **établir le contrat de formation** (ou convention si prise en charge employeur)

- **régler les frais de dossier : 110 €** (tarif individuel 2022)

- **obtenir l'attestation de contractualisation**
(ou titre libérateur si prise en charge employeur)

accueil.forco@univ-pau.fr

05 59 40 78 88



Comment déterminer votre statut d'inscription : initiale ou continue

Montant des droits d'inscription 2022/2023 : 380 €

* **inscription en ligne avec IA WEB** : <https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/inscription-en-ligne.html>

Pièces justificatives à fournir en ligne:

- **engagement anti-plagiat**

- **attestation d'assurance en responsabilité civile** (pour les doctorants n'effectuant pas de mobilité en France durant l'année 2022/2023, fournir à la place une attestation du directeur de thèse)

- **attestation de contractualisation FORCO** (pour les doctorants en formation continue)



Dates limites d'inscription année universitaire 2022/2023

*



du 4 juillet au 31 octobre 2022 inclus pour les réinscriptions

*



du 4 juillet au 30 novembre 2022 inclus pour les inscriptions en 1^e année

La cotisation à la Sécurité Sociale Étudiante est supprimée, il faut être affilié au régime général.

Plus d'informations